

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 Décembre 2021

L'an Deux Mil vingt et un le 3 Décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Françoise GIROUX-MALLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Novembre 2021

Présents : Mme GIROUX-MALLOT / M. BORDES / Mme COLLIGNON / M. DESCHAUD-DROIT / M. COMMUN / Mme VIGNET / M. CLAUDAUD / Mme GRANET-FOUGERAT / M. ROCTON / Mme PRUNIER / M. GRIVET / Mme MANDIN / M. GOILLOT.

Pouvoir : Mme MALLEREAU

Secrétaire de séance : Mme MANDIN.

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX :

Considérant la variation des indices INSEE, à compter du 1^{er} Janvier 2022, les loyers ci-dessous sont révisés comme suit :

- Logement 19 Rue Basse avec garage : 355,41 € / mois
- Logement 23 Rue Basse : 298,57 € / mois
- Commerce SAS Ambremma ZE la Gagnerie : 430,88 € / mois
- Le bureau de Poste : 721,13 € / mois

REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS :

A compter du 1^{er} Janvier 2022 :

Le tarif de la garderie scolaire est fixé à 1,15 € de l'heure

Le prix du repas des enfants au restaurant scolaire est fixé à 2,40 €

Les autres tarifs, droit de place, concessions cimetière et locations de salles restent inchangés.

DEMANDE D'ACTIVITE COMPLEMENTAIRE BAIL COMMERCIAL :

Considérant un manque d'informations quant aux conditions exactes dans lesquelles cette activité supplémentaire s'exercerait dans les locaux de la Commune et doutant sur l'interprétation des termes du bail commercial concernant l'adjonction d'activité demandée par la SAS Ambremma, le Conseil municipal sursoit à prendre une décision dans l'attente de renseignements complémentaires.

PROJET DE CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS :

Parmi les 3 emplacements pressentis pour ce projet de création d'une aire de camping-cars, le conseil municipal retient l'esplanade au-dessus du terrain de football. L'enveloppe

prévisionnelle définie par l'ATD 16 est acceptée, une demande de subvention au titre de la DETR 2022 sera déposée ainsi qu'auprès du Département

VERSEMENT DU PLUS ASSOCIATIF :

Dans le cadre du Plus associatif, et depuis plusieurs années déjà, la Commune participe à hauteur de 20 € par enfant domicilié dans la Commune âgé de 3 à 18 ans pour leur adhésion à une association sportive ou culturelle de la commune ou hors commune si l'activité n'est pas pratiquée à St Amant.

Dans le cadre de ce dispositif c'est une somme de 880 € qui a été versée en 2021 aux différentes associations.

APPROBATION DU REGLEMENT « PROJETS CITOYENS » POUR LE BUDGET 2022 :

Pour le budget 2022, le Conseil Municipal propose d'affecter une enveloppe estimée à 5 000 € pour la réalisation de projets demandés par les habitants de la Commune.

Un règlement avec une fiche de dépôts d'idées sera prochainement communiqué à la population pour leur permettre de participer à ce nouveau dispositif.

MISE EN PLACE DE SENS UNIQUE (BOURG ET VILLAGE) :

Pour des raisons de sécurité, les voies communales « Rue des Rampauds » dans le Bourg et « Rue du Progrès » pour partie dans le village de Nitrat seront mises en sens unique.

La signalisation conforme à ces aménagements sera mise en place prochainement.

CONVENTION POUR L'ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR AVEC LA COMMUNE DE TOURRIERS :

Pour améliorer la sécurité des habitants de la Faye, un défibrillateur acheté en commun avec la Commune de Tourriers sera mis en place prochainement dans ce village.

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE :

Adoption du rapport établi par le SIAEP Nord-Ouest Charente sur l'année écoulée 2020.

QUESTIONS DIVERSES :

Rappel des permanences du commissaire enquêteur qui ont lieu à la Mairie, pour l'enquête publique du projet de parc photovoltaïque à Château Margot :

- Jeudi 25/11/2021 de 9 heures à 12 heures
- Mardi 07/12/2021 de 14 heures 30 à 17 heures 30
- Vendredi 10/12/2021 de 14 heures à 17 heures
- Lundi 20/12/2021 de 14 heures 30 à 17 heures 30
- Lundi 27/12/2021 de 14 heures 30 à 17 heures 30

La cérémonie des vœux du Conseil Municipal à la population est prévue au cellier de l'Abbaye :

- **Vendredi 14 Janvier 2022 à 19 heures.**

Monsieur CLAUDON rend compte des travaux d'élagage en cours d'exécution dans les chemins communaux.